

présent ordre, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 18 octobre 1886.

Pour le Gouverneur en tournée et par délégation :

*Le Directeur de l'Intérieur,*

Signé : A. MATHIVET.

---

DÉCISION DU DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR.

N° 271. — Par décision en date du 1<sup>er</sup> octobre 1886, la dame Hauore a été autorisée à procéder à l'exhumation du corps du sieur Hauore et à le transporter à Taunoa (Pare) pour y être inhumé.

---

NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 1<sup>er</sup> octobre 1886 —

N° 272. — M. Cardella, président du Conseil général, est nommé officier de l'état civil de la ville de Papeete.

M. Poroi continuera à exercer les fonctions d'officier-adjoint de l'état civil de la ville de Papeete.

N° 273. — Le sieur Bersot (Alphonse), gendarme à pied à la 6<sup>e</sup> brigade du détachement de Tahiti, est nommé brigadier à pied, à titre provisoire, audit détachement, en remplacement du brigadier Soucasse, rayé des contrôles.

— En date du 5 octobre 1886 —

N° 274. — M. Charles est nommé, à titre provisoire, agent de 3<sup>e</sup> classe du service actif des contributions.

N° 275. — M. Testard, aide-commissaire de la marine, prendra, à compter du 6 octobre courant, les fonctions de garde-magasin des Subsistances à Papeete, en remplacement de M. Bailly, commis de 3<sup>e</sup> classe du commissariat, qui en était provisoirement chargé.

N° 276. — M. Temauiarii a Maheanu est nommé provisoirement juge à la Haute-Cour tahitienne.

N° 277. — M. Raitae a Fuller est nommé juge à la Haute-Cour tahitienne.